

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Jeudi Douze du mois de Décembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, puis en fin de séance, du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. José SEVERIEN – Jocelyn CUIRASSIER – Mmes Ghislaine GISORS – Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mme Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mmes Marlène BORDELAIS – Christiane GANE – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mme Marie-Flore DESIREE (excusée) – M. Christian THENARD (excusé, pouvoir donné à M. Jocelyn MARTIAL) – Mmes Adrienne LAMASSE – Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – M. Jocelyn MARTIAL (s'est momentanément absenté) – Mmes Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – M. Fabrice JACQUES.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**ACQUISITION DE L'ANCIEN
DISPENSARE DE LA CAISSE
GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ
SOCIALE SISE BOULEVARD
AMEDEE CLARA**

CM-2019-7S-DAU-92

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2241-1 et L.2122-21 ;

Vu le code de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1111-1 et L.1212-1 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, relative au statut de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 2 octobre 2019 ;

Vu le courrier de la Caisse Générale de Sécurité Sociale en date du 5 décembre 2019 ;

Considérant l'opportunité pour la Ville de faire l'acquisition du bâti qui accueillait l'ancien dispensaire de la Caisse Générale de Sécurité Sociale, en vue d'y installer un centre de prévention pour la santé du personnel communal ;

Considérant la volonté de la Ville d'impulser une véritable politique en matière de qualité de vie au travail à l'endroit de son personnel ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'acquérir le bâti de l'ancien dispensaire situé au boulevard Amédée Clara, au prix de cent trente-six mille cinq cents euros (136 500 €).

Article 2 : De donner tous pouvoirs au maire pour les applications pratiques de la présente délibération. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la ville de Gosier.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 1 6 DEC. 2019 Et publication ou notification le 1 6 DEC. 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 12 décembre 2019

Pour extrait certifié conforme

P/ Le Maire empêché
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Acquisition de l'ancien dispensaire de la Caisse Générale de la Sécurité Sociale sise boulevard Amedee Clara

Date de transmission de l'acte : 16/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 16/12/2019

Numéro de l'acte : CM20197SDAU92 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20191212-CM20197SDAU92-DE

Date de décision : 12/12/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions
3.1.3. Acquisitions supérieures à 75 000€